

BAR-EN-105 : Isolation des toitures terrasses

Version A64-4, opérations engagées à compter du 1er janvier 2025 · Maison individuelle et appartement · Durée de vie 30 ans

Isoler une toiture terrasse par l'extérieur avec un procédé complet (isolant et protection).

PRIME PRÉCARITÉ, CAS TYPE (ménage modeste ou très modeste)

Toiture terrasse de 60 m² en zone H1, ménage modeste.

72 000 kWh cumac x 1 ÷ 1 000 x 12 EUR/MWh = **864 EUR**

Bonification en cours

Aucune bonification

Aucune bonification en vigueur.

Source : FFB, CEE : ce qui change au 1er septembre 2026

Conditions à respecter

- Installateur RGE (catégorie 13°).
- $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$, isolation existante non comptée.
- Isolation existante conservée, remise en état ou déposée.

Mentions obligatoires sur la facture

- Facture : isolation de toiture terrasse, surface, résistance thermique, marque et référence.

Montant officiel en kWh cumac

Montant par m² d'isolant x surface posée.

kWh cumac par m²

Zone	kWh cumac
H1	1 200
H2	1 000
H3	670

Pièges à éviter

- Fiche abrogée au 1er mai 2027 : anticiper la nouvelle version.

MaPrimeRénov'

Voir les règles MaPrimeRénov' en vigueur.

Documents et version

- Fiche officielle : BAR-EN-105 vA64-4 à compter du 01-01-2025_2.pdf (ecologie.gouv.fr)
- Page détaillée : <https://pf2e.fr/fiches-cee/residentiel/bar-en-105/>

Résumé généré le 17 septembre 2026 par PF2E, La Plateforme des Énergies, mandataire CEE privé (ni service public ni organisme d'État). Les montants en euros sont calculés pour les ménages modestes et très modestes avec la valorisation PF2E de 12 EUR par MWh cumac ; le montant définitif dépend du dossier validé. Le texte officiel de la fiche et les arrêtés font foi.